



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Canada

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 28/07/2021

SIGNATURE DE L'ACCORD DE COPRODUCTION CANADA-FRANCE

Le 28 juillet 2021, lors d'un échange en vidéo-conférence organisé entre Paris et Ottawa, Madame Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Culture, et Monsieur Steven Guilbeault, ministre du Patrimoine canadien, ont signé un Accord de coproduction dans les domaines du cinéma, de la télévision et des services de médias audiovisuels entre le gouvernement de la République française et le gouvernement du Canada.

La France et le Canada, deux ardents défenseurs de la diversité culturelle, coproduisent régulièrement ensemble. Ainsi, entre 2015 et 2020, près d'une centaine de coproductions ont été conclues entre la France et le Canada.

Ce nouvel Accord remplacera les deux Accords de coproduction actuellement en vigueur, qui avaient été signés en 1983, le premier concernant les œuvres cinématographiques et le second les œuvres télévisuelles. Il couvre l'ensemble des œuvres audiovisuelles, qu'elles soient destinées à une première diffusion dans les salles de cinéma, sur un service de télévision ou sur un service de médias audiovisuels à la demande. Cet accord offre aux professionnels français et canadiens de plus grandes facilités de collaborations dans les domaines de l'audiovisuel et représente l'aboutissement d'un ambitieux travail commun entre le ministère du Patrimoine canadien et le ministère de la Culture français, qui veillent au développement de la coproduction internationale.

Pour être reconnues comme coproductions dans le cadre de cet Accord, et ainsi être éligibles aux dispositifs d'aides qui dépendent de cette reconnaissance, les œuvres devront être réalisées dans des conditions strictes d'engagement d'artistes et/ou de techniciens des deux pays coproducteurs, avec obligation d'une contribution effective du partenaire minoritaire en matière de fabrication. Cette obligation témoigne de la volonté de la France et du Canada d'intensifier leur coopération audiovisuelle.

Roselyne Bachelot-Narquin s'est félicitée de la signature d'un « *Accord innovant et unique en son genre qui vise les coproductions d'œuvres destinées non seulement aux salles de cinéma, mais aussi à la télévision et aux plateformes numériques. Il symbolise l'amitié et la proximité entre les professionnels français et canadiens de l'audiovisuel.* »

Steven Guilbeault s'est dit « *fier d'officialiser cette nouvelle entente plus moderne avec la France, notre plus important partenaire en matière de coproduction en français. La relation de choix qui unit nos deux pays se traduit aujourd'hui par ce nouvel appui fort à nos secteurs culturels.* »

**Ministère de la Culture
Délégation à l'information
et à la communication**

Tél : 01 40 15 83 31
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr